

Centre de Recherches et d'Etudes Sociales



*L'extension de la protection sociale
à l'économie informelle à l'épreuve
de la transition en Tunisie*

Nidhal Ben Cheikh

Mai 2013

L'extension de la protection sociale à l'économie informelle à l'épreuve de la transition en Tunisie

L'extension de la protection sociale à l'économie informelle à l'épreuve de la transition en Tunisie

Nidhal Ben Cheikh¹, CRES, Tunisie

Résumé

Cette recherche se propose d'apporter des éclairages statistiques et analytiques sur les deux composantes de l'économie informelle, l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel, tout en mettant l'accent sur les défis qu'ils sont susceptibles de poser à la protection sociale.

En s'inspirant du cadre conceptuel d'Husmanns (2001), l'étude démontre que l'emploi informel, c'est-à-dire l'emploi non déclaré à l'institution de sécurité sociale, représentait en 2010 plus de 30% de l'emploi total dans le secteur privé non agricole.

Cette situation appelle les pouvoirs publics à doubler d'efforts en vue d'endiguer l'envolée de l'informalité au cours de la période transitoire actuelle et d'engager des réformes structurelles à dessein d'améliorer la performance des filets de protection sociale et le ciblage des populations pauvres et vulnérables, conditions sine qua non de l'extension de la couverture sociale à l'économie informelle.

Mots clés : emploi informel, protection sociale, économie informelle, microentreprises, secteur informel

JEL : O17, H55, J81

The extension of social protection to informal economy under the challenge of Tunisia's transition

Abstract

This research proposes to bring statistical and analytical lightings on the two components of the informal economy, informal employment and employment in the informal sector, while focusing on the challenges they are likely to pose to social protection. Taking the conceptual framework of Husmanns (2001) as a reference, the study shows that informal employment, defined as the non-declared work at the social security institution, represented in 2010 more than 30% of total employment in the nonagricultural private sector. This situation calls the government to double efforts in order to dam up informality's rise during the current transitional period and to engage structural reforms in order to improve the performance of actual social safety nets and the efficiency of poor and vulnerable populations targeting systems.

These prerequisites ought to be carried out to make headway in extending social security schemes to workers in informal sector.

Keywords: informalemployment, social protection, informaleconomy, microentreprises, informalsector

1. Directeur au Centre de Recherches et d'Etudes Sociales, Email : nidhal.bencheikh@cres.tn, nidhal.bencheikh@gmail.com

Contexte global

Nul ne peut douter que la révolution tunisienne de janvier 2011 s'est enclenchée sur fond de protestations réclamant davantage de justice sociale et de créations d'emplois décents en faveur de pans entiers de la population active jusqu'alors exclus des bénéfices de la croissance. Cette agitation sociale se poursuit sans répit et révèle au grand jour l'aggravation de la fracture sociale et le creusement des inégalités économiques.

Il importe aussi de constater qu'autant la Tunisie a pu réaliser des performances notables en matière de gestion macroéconomique, autant le constat est loin d'être reluisant en matière de lutte contre la pauvreté et d'atténuation des inégalités économiques entre les catégories sociales et les différentes régions.

Les résultats atteints ont en effet été en dessous des objectifs escomptés, ce qui ramène l'essentiel de la problématique au niveau de l'efficacité des mécanismes d'assistance sociale et de l'impact redistributif des filets de protection sociale. Le bilan qu'on peut dresser aujourd'hui de la situation, est la faiblesse inquiétante de la couverture sociale dans certains secteurs et également pour certaines catégories sociales, à quoi s'ajoute le constat d'une pauvreté de masse touchant plus de 15% de la population en 2010, ce qui correspond à 1.6 millions de personnes. Cela suscite maints questionnements sur l'efficacité de tout le modèle de régulation sociale en Tunisie. Ce constat est d'autant plus préoccupant et surtout problématique que la Tunisie a depuis l'indépendance mis en place des politiques sociales assises sur des transferts sociaux substantiels à dessein d'enclencher les cercles vertueux d'une croissance équilibrée et inclusive. Selon les données de la comptabilité nationale, le volume global des transferts sociaux y compris les transferts en nature s'élevait à 7800 millions de dinars en 2010 correspondant à 15% du PIB.

Il est alors de première importance d'évaluer l'efficacité de ces filets de protection sociale au regard des objectifs affichés en matière d'amélioration du niveau de vie des populations pauvres et vulnérables.

Ce diagnostic est d'une grande importance pour le montage institutionnel d'un Socle de Protection Sociale (SPS) qui s'impose actuellement comme étant la solution la plus adéquate et appropriée en vue de l'affranchissement d'une frange importante de la population du joug de la pauvreté chronique et de l'autonomisation des populations économiquement vulnérables et à besoins spécifiques (personnes âgées, handicapées...).

Une transition démocratique réussie nécessite l'adhésion de toutes les catégories socioprofessionnelles à un projet d'une nouvelle société qui devrait s'épanouir dans le respect total et authentique des libertés fondamentales, des droits humains et la consécration de la justice sociale. Il est désormais inadmissible d'accepter qu'une frange non négligeable de la population tunisienne demeure toujours mise à l'écart du champ d'une couverture sociale de base comportant une sécurité minimum pour les revenus et un accès aux soins médicaux.

La liberté dans le dénuement et la précarité perd toute sa substance et crée malencontreusement des perceptions ambivalentes de la part des uns et des autres envers l'édifice démocratique en construction. C'est l'un des périls encourus lors des périodes de transition qu'il convient de résoudre par l'institution d'un Socle de Protection Sociale (SPS) fédérant toutes les catégories sociales autour des nouveaux idéaux de la deuxième république. À bien des égards, instituer un SPS en cette période cruciale de l'histoire de la Tunisie revient à s'engager durablement en faveur de l'investissement dans des infrastructures sociales à rendement élevé aux fins de créer un climat social favorable à la transition démocratique et de garantir des acquis sociaux susceptibles de se transformer à terme en performances économiques durables.

Toutefois, il convient de remarquer que la période de transition actuelle a été marquée jusqu'à ce jour par une poussée remarquable de l'économie informelle, corollaire d'un affaiblissement de l'Etat et de l'ébranlement de son autorité. On peut d'ailleurs se demander si la conversion de pans entiers de la population dans la nébuleuse de l'économie informelle ne relève pas d'une stratégie visant à l'affaiblissement de l'Etat central. Il s'agit d'un risque majeur que les pouvoirs publics se doivent de gérer en misant sur la reconquête de l'autorité perdue moyennant une stratégie actionnant plusieurs leviers dont en premier lieu l'extension de la couverture sociale à l'économie informelle. Une telle démarche s'inscrit dans une vision plus globale et intégrée d'instauration d'un Socle de Protection Sociale.

D'où le rôle incontournable d'un plancher de protection sociale de base qui consiste à combattre les faibles niveaux de productivité d'emplois informels persistants. Le SPS devrait permettre aux travailleurs pauvres et vulnérables de passer de l'économie informelle à l'économie formelle en favorisant le passage d'activités de subsistance à faible rendement au statut de contribuables et cotisants.

Problématique : Principaux questionnements

La recherche que nous proposons de réaliser puise sa légitimité dans le contexte particulier de la transition et vise essentiellement d'orienter les décideurs vers les mesures idoines à adopter pour étendre la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle, tout en faisant ressortir les obstacles entravant l'entrée dans le système de protection sociale ou «formel».

Aboutir à cette fin nécessite à priori de procéder en aval à l'élaboration d'un travail statistique exploratoire de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel.

Ce travail permettra de saisir l'ampleur de l'emploi informel ainsi que les caractéristiques distinctives des travailleurs concernés.

1. La montée de l'informalité en tant que défi à la préservation des acquis actuels

1.1. Les acquis de la protection sociale en Tunisie sont appréciables

La Tunisie est l'un des rares pays de la région MENA à s'être doté d'un système de protection sociale quasi-complet en couvrant la majorité des éventualités établies par la convention 102 de l'OIT se rapportant aux normes minimales de la sécurité sociale. Les régimes assurantiels qui couvrent légalement plus de 90% de la population active, sont gérés par trois institutions de sécurité sociale : la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS) qui assure la gestion des régimes de retraite, d'invalidité et des survivants au profit des agents de l'Etat, des établissements publics et des collectivités locales ; la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) assure la couverture sociale au profit des salariés et non salariés du secteur privé par la gestion des assurances sociales (vieillesse, décès, invalidité, maternité et survie) ainsi que les prestations familiales et enfin la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui a pour attribution principale la gestion du régime obligatoire de base de l'assurance maladie ainsi que celui des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Des régimes non contributifs assistantiels ont été mis en place en vue de répondre aux besoins des catégories pauvres et vulnérables sous forme d'accès aux soins et d'aides monétaires directes. Egalement, de nouvelles formes de protection sociale à destination des chômeurs ont commencé à prendre de l'ampleur en termes de volume global de dépenses et de populations cibles et consistent en l'octroi d'aides mensuelles pour les diplômés de l'enseignement supérieur. De même, il y a lieu de considérer l'envolée du nombre de travailleurs bénéficiaires des programmes à forte intensité de main d'œuvre « Les chantiers régionaux pour l'emploi » comme étant une forme d'assurance chômage, la sécurité de l'emploi pour un certain nombre de jours pendant l'année et par conséquent la sécurité du revenu étant garantie.

1.2. Essor de l'informalité et déficits des régimes de retraite,

deux risques majeurs pour la protection sociale

Au regard de la persistance des revendications sociales faisant écho à une fracture sociale grandissante, un chômage de masse et une marginalisation de franges non négligeables de la population tunisienne, la protection sociale s'est trouvée de facto appelée à répondre à ces demandes sociales en assurant la sécurité économique d'hommes et de femmes éjectés de la sphère économique. Des demandes auxquelles le système de protection sociale n'est pas actuellement en mesure de répondre en totalité. Car il fait face depuis au moins une décennie, à des difficultés structurelles qui s'enracinent dans la combinaison d'un nombre de dysfonctionnements des régimes aussi bien assurantiels qu'assistantiels.

La tendance chronique au décrochage entre les ressources et les recettes des régimes de pensions, l'inefficacité manifeste des programmes d'aides sociales ainsi que la faiblesse de la couverture sociale pour certaines catégories notamment à faibles revenus et vulnérables, traduisent une crise du mode de financement de la protection sociale, de l'importance des erreurs de ciblage des familles bénéficiaires d'aides sociales et de la tendance à l'informalisation de l'économie.

Il en va de même des changements ayant eu lieu au niveau du marché du travail, qui ont lourdement impacté le système de protection sociale au cours des dernières années et dont les effets s'inscriront dans la longue durée.

L'emploi au sein de l'économie informelle, ses origines ainsi que ses conséquences sur les populations, constitue un frein de taille à l'extension de la couverture sociale et un facteur amplificateur de la pauvreté et des vulnérabilités. L'économie informelle émerge et s'étend dans le déni quasi-total du droit des travailleurs à une protection contre une série d'éventualités qui seraient de nature à compromettre la sécurité de leurs revenus courants et futurs.

2. L'économie informelle : Définitions, mesures et intérêt pour la protection sociale

2.1. L'économie informelle, une multitude de définitions et d'approches

A bien des égards et en dépit de leur polysémie, les termes *économie informelle*, *économie souterraine*, *emploi informel* et *secteur informel*, ont toujours été l'objet d'une incompréhension manifeste de la part des chercheurs venant d'horizons scientifiques divers.

Ceux-ci ont toujours eu tendance à vouloir expliquer les manifestations de l'informalité ainsi que ses déterminants, tels que le travail non protégé, la faible productivité, la concurrence déloyale, la rigueur de la législation sur le marché du travail, l'économie non observée et le non paiement des impôts, sans réussir pour autant à aboutir à une délimitation précise de l'informalité.

A vrai dire, nous sommes confrontés à un phénomène socio-économique qui se prête difficilement à la mesure et dont l'identification des contours est une entreprise délicate.

Face à la complexité de ce phénomène et les défis qu'il pose aux filets de protection sociale ainsi qu'à l'autorité de l'Etat, les méthodes d'estimation de la taille de l'économie informelle (en termes de part de l'emploi informel rapporté à l'emploi total) et sa contribution (en termes de valeur ajoutée, de revenus et de part du PIB), se sont multipliées notamment depuis l'adoption d'une définition du « secteur informel » en 1993 par la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST). Les développements méthodologiques et empiriques qui ont été produits ces dernières années ont permis la réalisation d'avancées notables dans l'exploration de l'économie formelle.

A ce titre, on peut citer d'un côté, l'approche de l'OIT axée dans ses premiers développements sur le secteur informel (Charmes, 1990, 2004, 2009 et 2012) avant d'être étendue et élargie à l'économie informelle Hussmanns (2005) et de l'autre, les travaux réalisés dans le cadre de l'approche de mesure indirecte dont l'aboutissement le plus connu a été le modèle -Multiples Indicateurs - Multiples Causes (MIMIC) conçu initialement par Loayza (1996) puis améliorée par Schneider (2000).

2.2. L'approche de l'OIT, un cadre idéal pour l'analyse des risques de l'informalité

à travers le prisme de la protection sociale

Au-delà des méthodes adoptées, ce qui importe dans le cadre de cette étude, c'est de pouvoir évaluer les performances de la protection sociale à l'aune des défis liés à l'informalité et tous les risques qui y sont connexes. La protection sociale est jugée à travers sa capacité à répondre efficacement aux problèmes d'insécurité de revenu et de vulnérabilité, deux caractéristiques inhérentes aux travailleurs au sein de l'économie informelle.

Les systèmes de protection sont censés couvrir, fondamentalement, deux types de risques : (1) des risques auxquels font face les travailleurs sur leur lieu de travail et qui seraient susceptibles de se répercuter par une chute imprévisible des revenus et (2) des risques inhérents au statut des travailleurs dans l'informalité qu'ils soient indépendants, travailleurs domestiques ou gens de maisons, ou salariés/apprentis dans des microentreprises.

Grâce à cet éclairage, on retiendra dans cette étude l'approche de l'OIT qui a permis au début des années soixante dix de vulgariser la notion de *secteur informel* qui désignait essentiellement les activités marginales et périphériques de l'économie nationale.

L'apport fondamental a été apporté par la 15^{ème} CIST (1993) qui a réussi à identifier de manière distincte le secteur informel en termes comptables aux fins de parvenir à l'estimation de sa contribution dans le PIB. Toutefois, les premiers développements définissaient l'informalité sous l'angle des caractéristiques des unités de production, en l'occurrence les

entreprises (Approche axée sur l'entreprise) et non pas à travers les caractéristiques de l'emploi occupé (Approche axée sur la situation dans l'emploi) (Charmes, 2003).

Face aux limites de cette vision unilatérale du secteur informel focalisée essentiellement sur l'entreprise et qui était loin d'appréhender les différentes dimensions de l'emploi informel et suite à la cinquième réunion du Groupe International d'experts sur les statistiques du secteur informel (New Delhi, 12-21 septembre 2001), il a été suggéré de classer les travailleurs des secteurs formel et informel par leur situation d'emploi (Husmanns, 2001).

Il importe de noter que dans le cadre de ce travail, les expressions *économie informelle*, *emploi informel* ou *emploi non protégé* et *emploi dans le secteur informel* seront utilisées pour appréhender les problématiques que pose l'informalité à la protection sociale dans sa globalité. L'expression *économie informelle* désigne l'ensemble conceptuel de l'informalité, tant dans les relations de production que dans les relations d'emploi. A cet effet, Husmanns a établi une matrice qui permet de visualiser les deux dimensions les plus saillantes de l'économie informelle : entreprise et emploi. Cette matrice permet aussi la mise en carte de l'économie informelle en établissant des relations statistiques entre l'emploi dans le secteur informel et la notion plus large d'emploi informel qui consiste en l'emploi non protégé ou l'absence de protection sociale.

La matrice (Voir tableau 1) qui a été adaptée à la structure de l'emploi en Tunisie et à la disponibilité de l'information statistique, offre un cadre conceptuel qui permet de décliner l'emploi total en deux composantes différentes : le type d'unités de production (rangées de la matrice) et les emplois selon la situation dans l'emploi (colonnes de la matrice). Les cellules teintées de gris foncé concernent les emplois, qui par définition, n'existent pas dans le type d'unité de production en question. Celles de la matrice teintées en gris clair renvoient aux emplois que l'on peut retrouver dans le type d'unité de production considéré, mais qui ne concernent en rien le thème de l'informalité en relation avec la protection sociale. Les autres cellules non teintées font effectivement l'objet de la recherche menée dans cette étude : elles recouvrent différents types d'emplois qui représentent différents segments de l'économie informelle et qui exigent, par la suite, des analyses spécifiques et des initiatives stratégiques et sectorielles adaptées. Dans les rangées de la matrice, les unités de production sont regroupées par type tout en portant une distinction fondamentale entre les entreprises du secteur formel, les entreprises du secteur informel et enfin les ménages.

Les critères adoptés lors de la 15^{ème} CIST nous enseignent que les entreprises du secteur informel sont définies comme des entreprises privées non constituées en société dont la taille exprimée en nombre de travailleurs salariés est inférieure à un seuil déterminé, en l'occurrence 6 pour le cas de la Tunisie.

Sont considérées comme étant informelles aussi, toutes les entreprises qui ne sont pas enregistrées sous des formes spécifiques prévues par la législation tunisienne en vigueur se rapportant aux lois commerciales, lois fiscales ou de sécurité sociale et lois régissant les groupes professionnels. Les ménages, en tant qu'unités de production, regroupent les ménages qui produisent les biens dont ils sont les utilisateurs finals (agriculture de subsistance, construction de logements propres ...) et ceux qui occupent des travailleurs domestiques rémunérés (gens de maison, jardiniers, personnel de surveillance, chauffeurs, etc.).

Concernant les colonnes de la matrice, les emplois sont différenciés selon les catégories de situation dans l'emploi et aussi selon leur caractère formel et informel.

Tableau 1. La matrice d'Husmanns adaptée à la Tunisie : un cadre conceptuel de l'économie informelle

Unités de production par type	Emplois selon la situation dans l'emploi				
	Indépendants et employeurs		Aides familiaux		Salariés
	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel			1	2	
Entreprises du secteur Informel	3		4	5	6
Ménages	7			8	

D'après Husmanns (2001), les cellules qui pourraient être utilisées pour l'analyse et la mise en carte de l'économie informelle peuvent être décrites comme suit :

Les Cellules 1 et 4 représentent les travailleurs familiaux non-rémunérés, qu'ils travaillent dans les entreprises formelles (cellule 1) ou dans les entreprises informelles (cellule 4).

Le caractère informel de leurs emplois est dû à l'absence de contrat d'emploi ou au défaut de protection sociale ; Les Cellules 2, 5 et 8 représentent les travailleurs qui exercent des emplois informels qu'ils soient ou non occupés par des entreprises formelles (cellule 2), des entreprises informelles (cellule 5) ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés (cellule 8).

Pour le cas de la Tunisie, les travailleurs ne disposant pas de couverture sociale ou non déclarés à la sécurité sociale ont un emploi informel ; La Cellule 3 renvoie au caractère informel des travailleurs indépendants et des employeurs résulte directement des caractéristiques des entreprises dont ils sont propriétaires ; Enfin la Cellule 6 représente les travailleurs dans les entreprises informelles mais dont l'emploi est formel : de tels cas pourraient se produire lorsque les entreprises sont définies comme informelles sur la base du seul critère de la taille.

L'économie informelle (cellules 1 à 8), se trouve composée de l'emploi dans le secteur informel (cellules de 3 à 6) et de l'emploi informel (somme des cellules 1 à 5 et 7 à 8).

3. Mesure et analyse exploratoire des composantes

de l'économie informelle en Tunisie

3.1 L'emploi informel ou le déni du droit à la protection sociale : Mesure et analyse

3.1.1 L'approche méthodologique pour la mesure de l'emploi informel en Tunisie

La section précédente a permis de clarifier le cadrage conceptuel de l'économie informelle en Tunisie en s'inspirant des travaux de Hussmanns. Le passage à la mesure des composantes de l'économie informelle, à savoir l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel, nécessite d'explicitier la méthodologie d'investigation statistique et les étapes devant être suivies au niveau de la collecte statistique.

Il importe aussi de remarquer que l'emploi informel se définit tout le long de cette étude par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence, la non-déclaration à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou l'absence de protection sociale.

Dans une première analyse il sera procédé à l'estimation de l'emploi informel dans le secteur privé non agricole, comme préconisé par toutes les références internationales. Ensuite, une définition extensive de l'emploi informel sera adoptée en incluant l'emploi non déclaré dans le secteur agricole.

L'importance de l'effectif des travailleurs non déclarés à la sécurité sociale au sein du secteur agricole, légitime la transgression de certaines normes internationales afin d'adapter certains concepts et les définitions qui s'y rattachent, aux contextes nationaux.

L'emploi informel selon le statut dans l'emploi est estimé en soustrayant de l'emploi réel observé, qui se trouve disponible dans les enquêtes nationales sur la population et l'emploi, les effectifs d'assurés sociaux déterminés à partir des bases de données individuelles de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Seront retenus dans le cadre de cette recherche comme étant effectivement déclarés uniquement ceux qui ont versé leurs cotisations à la CNSS au moins une fois au cours des quatre trimestres de l'année.

Il convient d'indiquer aussi que l'économie informelle est un phénomène essentiellement urbain et que ce concept a été généralement appliqué aux secteurs non agricoles. En Tunisie, les pouvoirs publics ont fourni des efforts notoires à dessein d'étendre progressivement la couverture sociale au secteur agricole. Un cadre formel de protection sociale en direction des populations agricoles et rurales a été créé sous forme de régimes sociaux gérés par la CNSS (Régimes des salariés agricoles – RSA, Régimes des Salariés Agricoles Amélioré – RSAA, Régimes des Indépendants Agricoles – RIA, Régime des Travailleurs à Faibles Revenus – RTFR) ce qui a permis de drainer des franges non négligeables d'exploitants et de salariés agricoles.

Il serait tentant, de ce fait, d'opter pour une définition extensive de l'emploi informel total incluant l'informalité agricole, une manière d'admettre que toutes les populations éprouvent nécessairement des besoins pour une protection sociale, même si certaines catégories sociales se trouvent plus exposées aux risques de pauvreté et de vulnérabilité que d'autres.

3.1.2 Ampleur et profil de l'emploi informel en Tunisie

La Tunisie comptait en 2010 quelque 2.57 millions de personnes qui travaillaient dans le secteur privé dont environ trois quarts (2 millions) dans le secteur privé non agricole (SPNA) et un quart (570 mille) dans le secteur privé agricole (SPA). La méthodologie exposée dans la section précédente, nous a permis dans la limite des données disponibles d'élaborer une première cartographie de l'économie informelle (voir Tableau 2). Il s'en dégage alors que 37% des emplois occupés dans le secteur privé sont informels, c'est-à-dire démunis de toute forme de protection sociale, correspondant à une population de 961 mille personnes. Comparé au secteur privé non agricole où le taux d'emploi informel est de l'ordre de 33% soit une population de 665 mille occupés, les niveaux d'informalité sont de loin plus élevés au niveau du secteur privé agricole, qui affiche un taux préoccupant de 52%.

Les piètres performances au niveau de la couverture des travailleurs du secteur agricole s'expliquent par plusieurs facteurs dont les difficultés inhérentes à l'activité au sein du secteur agricole ayant trait à l'instabilité des rendements au sein des exploitations agricoles (Variabilité structurelle et endémique de la production agricole) et à la volatilité des revenus qui décourage les assurés potentiels à opter pour une démarche volontaire d'adhésion, à la faible attractivité des régimes actuels et à la forte mobilité caractérisant l'activité de larges franges des travailleurs agricoles.

Sur les 33% qui occupent des emplois informels dans le secteur privé non agricole, 57% sont des non salariés comprenant des indépendants, des patrons ainsi que les aides familiaux non rémunérés. Force est de constater que l'informalité se concentre davantage dans la catégorie des non-salariés où elle atteint 59% contre 22% pour les salariés ; au niveau du secteur privé, les taux d'informalité sont respectivement de l'ordre de 55% et 20%.

Il en ressort que l'informalité et toutes les conséquences qui en découlent, se trouvent exacerbées au niveau des non-salariés et notamment les indépendants et les aides familiaux. Cette situation peut s'expliquer par un faisceau de causes dont notamment les conditions d'éligibilité au régime d'assurance médicale à tarif réduit (AMG II), qui permet actuellement à plus que 575 000 familles de bénéficier d'une offre de soins dans le secteur public de la santé moyennant le paiement d'une cotisation annuelle fixe. Les contreperformances constatées de facto au niveau du ciblage des bénéficiaires de l'AMG II ainsi que l'ampleur des erreurs d'identification, se sont répercutées négativement sur la capacité d'attraction des régimes assurantiels créés au profit des indépendants (Agriculteurs et non agricoles) et des catégories à faibles revenus (RTFR)¹. En l'absence d'une stratégie visant la restructuration des modes d'organisation et d'administration actuels des régimes d'AMG I (assurance médicale gratuite) et AMG II, tous les efforts menés pour briser les cercles vicieux de l'informalité, la précarité et la vulnérabilité seront sans doute voués à l'échec.

Tableau 2 : L'emploi informel en Tunisie par catégorie socioprofessionnelle

Emplois selon la situation dans l'emploi				
		Salarié	Non salarié	Total
Global	Secteur privé non agricole	1410055	592566	2002621
	Secteur privé agricole	136418	436357	572775
	Secteur privé	1546473	1028923	2575396
Déclaré	Secteur privé non agricole	1095037	242037	1337074
	Secteur agricole privé	57478	219569	277047
	Secteur privé	1152515	461606	1614121
Informel	Secteur privé non agricole	315018	350529	665547
	Secteur agricole privé	78940	216788	295728
	Secteur privé	393958	567317	961275
Taux d'Informalité	Secteur privé non agricole	22%	59%	33%
	Secteur agricole privé	58%	50%	52%
	Secteur privé	25%	55%	37%

Source : Calculs de l'auteur sur la base du RNE (INS), du répertoire de la CNSS et des enquêtes emploi

1. La loi 2002-32 porte création d'un nouveau régime pour les travailleurs à faibles revenus, RTFR (domestiques, marins pêcheurs, ouvriers agricoles,...) dont le nombre d'affiliés a atteint en 2011 plus que 160 mille assurés dont 70000 ouvriers agricoles.

L'analyse sectorielle de l'informalité est riche en enseignements majeurs d'autant plus que les éventualités de survenance d'une perte de revenus censée être couverte par les régimes assurantiels de protection sociale, diffèrent d'une activité économique à une autre en raison des spécificités intrinsèques à l'activité de production en question et des contraintes qui y sont inhérentes. Une évaluation précise des risques liés à l'informalité appelle également à porter une attention équivalente aux risques découlant du statut du travailleur dans l'informalité dont on distingue deux catégories principales : les travailleurs non salariés (travailleurs indépendants et auto-emploi, patron, aide familial) et les travailleurs salariés en plus des apprentis au sein des microentreprises.

La répartition sectorielle de l'emploi informel indique une forte concentration dans le secteur de la construction qui accapare à lui seul 38% des effectifs employés dans l'informel contre 25% pour le commerce, 22% pour le secteur des services et 15% pour l'industrie ; les taux d'informalité se trouvent coïncider avec cette répartition sectorielle en s'établissant aux niveaux respectifs suivants : 58% (254535) pour l'industrie et 44% (165455), 24% (146129) et 17% (98428) respectivement pour le commerce, les services et enfin l'industrie.

Une lecture verticale du taux de salariat au sein de l'emploi informel qui s'établit aux alentours de 47% dégage peu d'informations utiles quant au statut dans l'informalité des effectifs employés dans les différents secteurs étudiés, hors agriculture.

Toutefois, l'analyse transversale de cet indicateur permet de dégager à priori deux ventilations pertinentes. La première identifie un taux de salariat de 90% de l'emploi informel dans le secteur de la construction et la deuxième un faible taux de l'ordre de 18% pour les deux secteurs du commerce et des services.

figure1: Structure de l'emploi salarié informel

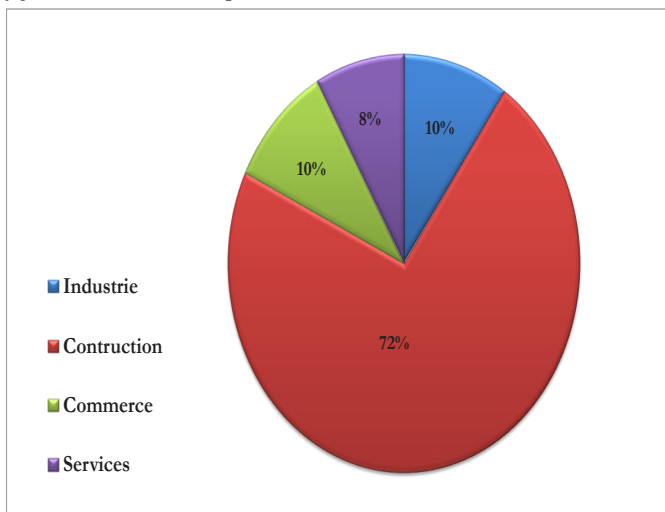
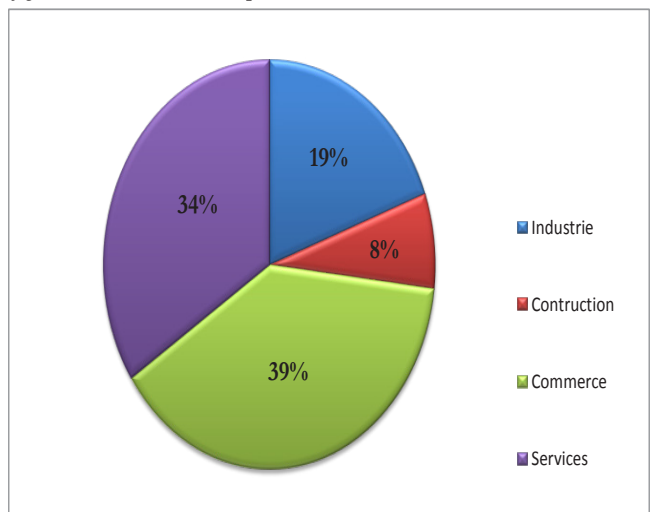


figure 2: Structure de l'emploi non salarié informel



Source : Calculs de l'auteur

Les deux graphiques (Figure 1 et figure 2) démontrent clairement que l'informalité en Tunisie s'explique essentiellement par une forte tendance à la non déclaration des salariés dans le secteur de la construction dont l'effectif serait aux environs de 228 mille en 2010 soit un taux d'informalité de 72%, et aussi par l'informalité des travailleurs indépendants et des aides familiaux dans les secteurs du commerce et des services qui a atteint les taux de 39% et de 34% correspondant respectivement à des effectifs de l'ordre de 136 mille et de 120 mille employés.

Tableau 3 : Répartition sectorielle de l'emploi informel

Industrie		Secteurs d'Activité (2010)				
		Industrie	Construction	Commerce	Services	Total
Emploi total	Salarié	490399	406072	129110	387108	1412689
	Non salarié	92148	33350	249656	214778	589932
	SPNA	582547	439422	378766	601886	2002621
	Taux de Salariat	84%	92%	34%	64%	71%
Emploi informel	Salarié	30483 (10%)	228232 (72%)	30557 (10%)	25746 (8%)	315018
	Non salarié	67944 (19%)	26303 (8%)	135899 (39%)	120384 (34%)	350529
	Secteur privé non agricole	98428 (15%)	254535 (38%)	166455 (25%)	146129 (22%)	665547
	Taux de Salariat	31%	90%	18%	18%	47%
Taux d'informalité	Salarié	6%	56%	24%	7%	22%
	Non Salarié	74%	79%	54%	56%	59%
	Secteur privé non agricole	17%	58%	44%	24%	33%

Source : Calculs de l'auteur sur la base du RNE (INS), du répertoire de la CNSS et des enquêtes emploi

3.2 La protection sociale face au défi de l'emploi dans le secteur informel

3.2.1. Emploi dans le secteur informel et risque potentiels

La méthodologie d'appréhension statistique de l'emploi dans le secteur informel en Tunisie

Grâce aux travaux du 15^{ème} CIST (1993), une définition statistique internationale a été adoptée et reconnue par la communauté des statisticiens et des économistes puis intégrée officiellement dans la révision internationale des systèmes de comptabilité nationale (SCN 1993). Cette avancée a permis d'identifier le secteur informel et d'en permettre, par ricochet, l'estimation de sa contribution dans le PIB. D'après Hussmanns (2003), l'emploi dans le secteur informel se définit comme étant « *L'ensemble des personnes qui, au cours d'une période de référence donnée, étaient employées dans au moins une entreprise informelle, indépendamment de leur statut dans l'emploi et de la nature principale ou accessoire de l'emploi* » (cellules 3 à 8 du tableau 1).

Dans ce même cadre, la 15^{ème} CIST (ILO 2000) définit les entreprises du secteur informel sur la base de deux critères. En premier lieu, sont recensées comme faisant partie du secteur informel les entreprises détenues par des personnes ou des ménages, non constituées en entités juridiques indépendantes de leurs propriétaires et en deuxième lieu, toutes les entreprises dont la taille en termes d'emplois salariés est inférieure à un seuil déterminé selon les circonstances nationales - 6 salariés pour le cas de la Tunisie – et/ou qui ne sont pas enregistrées sous des formes spécifiques prévues par les législations nationales : lois commerciales, lois fiscales ou de sécurité sociale.

Pour cause d'indisponibilité de certaines données statistiques en Tunisie notamment celles relatives à l'emploi salarié non déclaré dans le secteur informel, le champ d'application des critères susmentionnés sera réduit aux seuls critères de la taille et de l'enregistrement conformément aux juridictions en vigueur. A cet effet, le Répertoire National des Entreprises (RNE) qui collecte les informations sur les entreprises rendues disponibles grâce à la codification et l'appariement de deux fichiers : celui des immatriculations de la Direction Générale des impôts (DGI) et celui du régime des employeurs indépendants géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), sera la source principale des analyses menées sur l'emploi déclaré dans le secteur informel ou au sein des microentreprises recensées au sein du RNE.

En d'autres termes, l'accent sera mis sur l'évolution des personnes physiques déclarées et enregistrées dans le RNE en tant qu'estimation de l'emploi non salarié déclaré dans le secteur informel. Pour les raisons déjà indiquées, l'analyse se limitera à ce niveau, à un éclairage partiel du secteur informel à travers le prisme de l'emploi déclaré dans le secteur informel tout en étayant les analyses par les risques auxquels les travailleurs non-salariés pourraient être exposés, étant tout de même en règle avec les procédures légales de déclaration au régime des travailleurs indépendants.

Insécurité des revenus et vulnérabilité endémique des travailleurs dans le secteur informel

Qu'ils soient salariés ou non salariés, déclarés ou non déclarés, les effectifs occupés dans le secteur informel sont fréquemment exposés à des risques liés à la nature de l'activité exercée au sein des microentreprises et notamment à leur statut dans l'informalité : l'objectif de la protection sociale est d'offrir aux assurés sociaux des dispositifs leur permettant de parer convenablement aux chutes de revenus qui seraient susceptibles de compromettre la viabilité de l'unité de production.

Le nombre de personnes physiques (patrons ou indépendants) déclarés à la CNSS employant moins de 6 salariés recensées dans le RNE s'est établi à 436 559 en 2010 contre 378 484 en 2005 et 283 787 en 1996, ce qui correspond à une croissance moyenne de l'ordre de 3.4% par an sur la période 1996-2010.

Il importe de noter que cette croissance a été tirée essentiellement de la dynamique d'évolution des effectifs constatée au niveau du secteur des services (5.4% en moyenne par an), suivi de loin par le secteur de la construction (3.1%) et le commerce (3.1%) et enfin les services (2.4%). La répartition sectorielle des microentreprises (personnes physiques) révèle une structuration bi-macro céphalique dominée par le commerce et les services dont les parts étaient respectivement de l'ordre de 46% et 41% (voir Figures 3 et 4).

Figure 3: Répartition sectorielle des effectifs des personnes physique (2010)

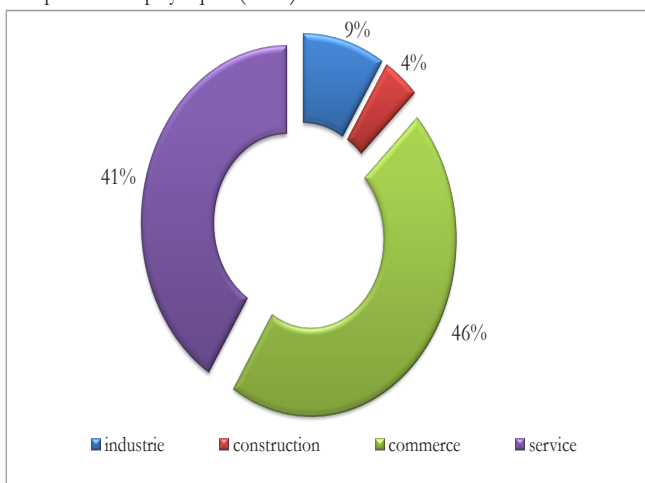
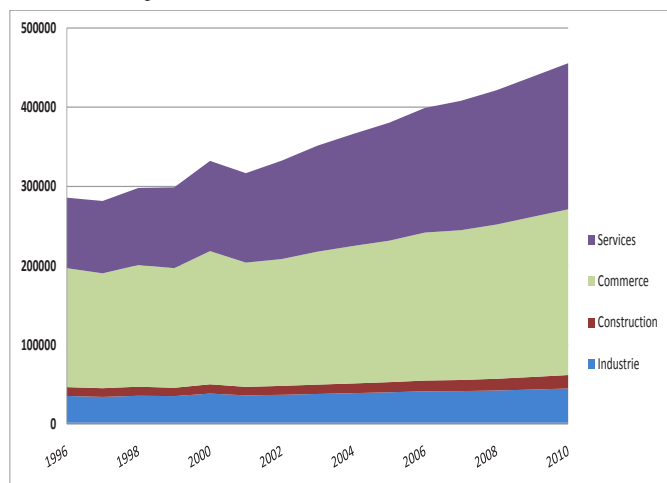


Figure 4: Evolution des nonsalariés déclarés selon le secteur d'activité sur la période 1996-2010



Source : Calculs de l'auteur sur la base du RNE (INS)

Il n'en demeure pas moins évident que même en étant déclarés aux régimes légaux de sécurité sociale qui offrent une protection contre un nombre de risques conventionnels, les travailleurs non-salariés au même titre que les effectifs salariés, seraient toujours exposés à des risques de natures différentes, immanents aux modes d'organisation, de déploiement et de structuration des microentreprises au sein des tissus productifs locaux. L'éventualité d'une chute brutale des revenus qui pourrait mener à la déchéance de la microentreprise et à sa disparition, est aussi synonyme de perte d'emplois salariés occupés. D'ailleurs, ces travailleurs qu'ils soient déclarés ou non déclarés aux organismes de sécurité sociale, sont en devenir de pauvreté en raison de la non prise en charge de l'éventualité du chômage par le dispositif actuel de protection sociale. Ce qui revient à insister sur l'immanence de la précarité et de la pauvreté potentielle dans le secteur informel et l'activité des microentreprises.

3.2.2. Démographie des microentreprises, indicateur de précarité des travailleurs salariés et non salariés dans le secteur informel

Il est largement admis que la précarité endémique du secteur informel a des implications décisives sur les trajectoires économiques et sociales aussi bien des travailleurs salariés que non salariés. Il convient alors de saisir les déterminants présidant à la vulnérabilité saillante des travailleurs dans le secteur informel et la défaillance manifeste des dispositifs en vigueur de protection sociale à apporter des réponses idoines. A cet effet, l'analyse sera axée sur l'analyse des performances des entreprises du secteur informel selon le territoire d'implantation ainsi que le secteur d'activité. Cette analyse sera guidée par les déterminants de la démographie des entreprises du secteur informel et notamment par leur propension à survivre.

L'un des constats les plus importants qu'on tire de l'analyse des tissus productifs locaux à partir des données du RNE (2009) a trait à l'hypertrophie du secteur des microentreprises dans les gouvernorats accusant un déficit manifeste en moyennes et grandes entreprises. Le poids surdimensionné de ce secteur qui se situe en moyenne à hauteur de 99% des tissus productifs locaux, relève d'un développement anormal de microentreprises induit par les différents programmes et instruments mis en œuvre par l'Etat en vue de réduire les pressions sur le marché de travail dans les gouvernorats défavorisés. C'est dire que ce développement s'est fait indépendamment des données économiques structurelles des territoires d'intervention et d'un poids optimal des microentreprises au-delà duquel l'efficacité économique serait reléguée à un second plan.

A défaut d'attractivité des gouvernorats en question et en raison de l'impuissance des politiques de localisation et d'incitation à orienter le capital productif vers ces contrées, l'Etat a misé deux décennies durant sur les microentreprises pour atténuer les pressions sur les marchés de travail locaux. Or tous les efforts fournis par les structures d'appui au niveau des régions (Centres d'Affaires, Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant, Agence de Promotion des Investissements, Agence de Promotion des Investissements Agricoles, Pépinières d'entreprises) et les fonds consommés sous forme d'avantages accordés aux promoteurs ou de crédits octroyés par les institutions de financement (Banque Tunisienne de Solidarité, Banque Nationale Agricole,...) se sont révélés absolument inopérants dans les gouvernorats à faible tradition industrielle et densité économique. A cet effet, une attention particulière devrait être accordée aux déterminants territoriaux de la démographie de la microentreprise et particulièrement à sa propension à survivre en vue de mettre en relief les déterminants de la vulnérabilité systémique des travailleurs salariés et non salariés du secteur informel.

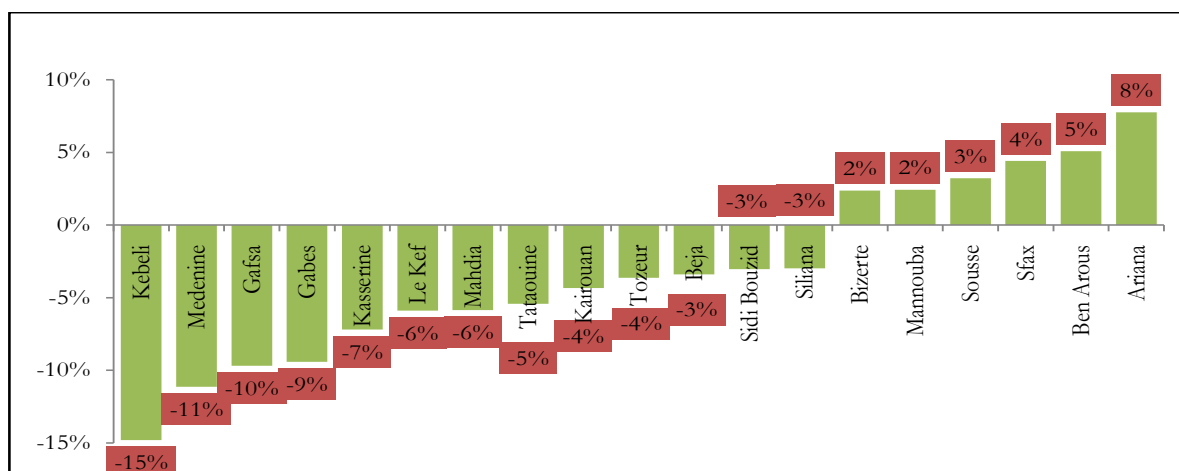
Les déterminants des disparités territoriales des taux de survie des entreprises du secteur informel

Dans ce travail les taux de survie sont calculés à 5 ans sur la base des entreprises de la génération 2005 recensées dans le répertoire national des entreprises produit par l'INS. Selon l'INSEE, le taux de survie des entreprises à n années est la proportion d'entreprises créées (y compris reprises) une année donnée qui ont atteint leur nième anniversaire. D'un point de vue théorique, la survie des micro et des petites entreprises dépend essentiellement des ressources qui leur sont accessibles à partir de leur territoire d'implantation : débouchés au niveau local, offre d'inputs ou de ressources humaines, disponibilités d'infrastructures et économies d'agglomération. Dans les faits, la survie des microentreprises serait la résultante de plusieurs facteurs qu'on essaiera d'identifier pour le cas du secteur productif tunisien.

L'analyse des taux de survie des microentreprises pour les 24 gouvernorats en Tunisie nous ramène à adopter une classification des tissus productifs locaux qui semble coïncider avec les niveaux de développement industriel des gouvernorats de la Tunisie approchés à la lumière du poids des moyennes et grandes entreprises au sein des tissus productifs locaux. Pour un premier groupe de gouvernorats (Ben Arous, Ariana, Bizerte, Sousse, Manouba, Sfax...) les mieux lotis en entreprises structurantes, le taux de survie moyen à 5 ans est de l'ordre de 81% distançant de 11 points de pourcentage le taux dans les gouvernorats les plus défavorisés en se situant à 70% (voir Figure 5).

Les écarts les plus élevés par rapport à un taux moyen de survie à l'échelle nationale de l'ordre de 77%, ont été constatés aux gouvernorats de Kébili, Gafsa, le Kef et Tataouine soit respectivement -15%, -10%, -6% et -5%.

Figure 5 : Ecart des taux de survie des microentreprises par rapport à la moyenne nationale



Source : Calculs de l'auteur sur la base du RNE (INS 2009)

Au niveau du groupe 2 composé des gouvernorats à faibles tissus productifs, l'analyse sectorielle des taux de survie démontre que les microentreprises les plus vulnérables se concentrent dans le secteur du commerce (commerce de gros et intermédiaires de commerce, commerce de détail et réparation d'articles domestiques, commerce réparation automobile...) qui enregistre le taux moyen le plus faible soit 66% sachant que son poids par rapport au tissu productif se situe à hauteur de 50%.

Figure 6 : Taux de survie au niveau des secteurs productifs

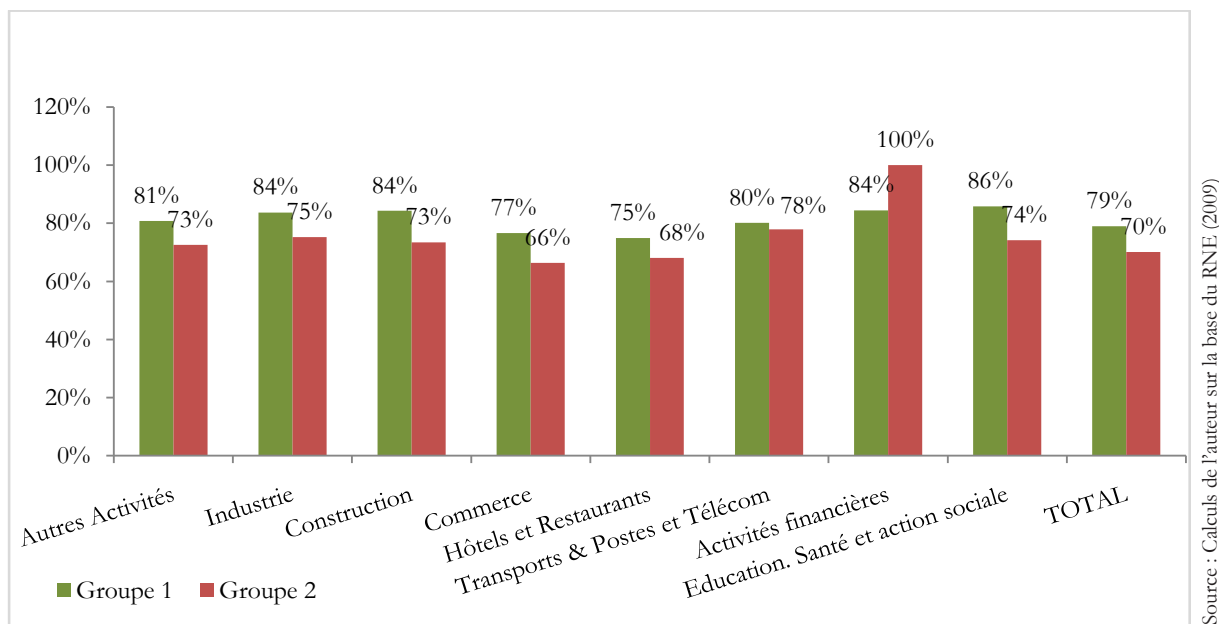
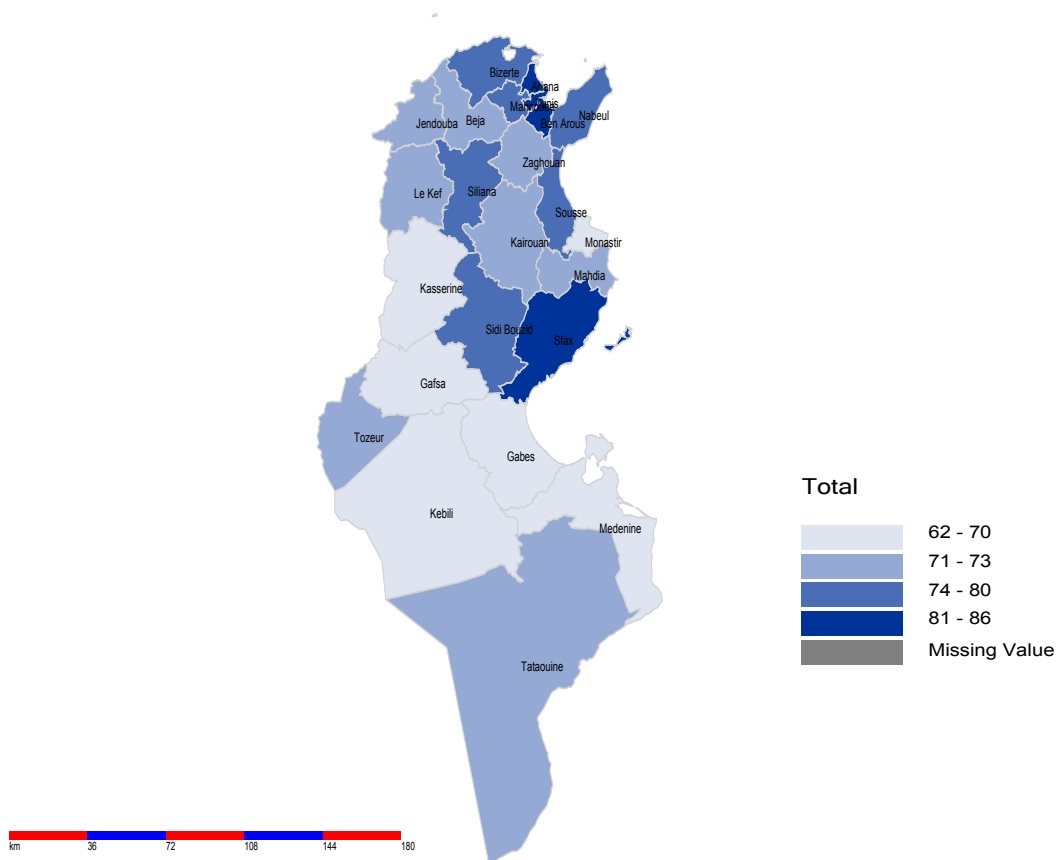


Figure 7 : Taux de survie des entreprises du secteur informel (moins de 5 ans)



Source : Calculs de l'auteur sur la base du répertoire national des entreprises, INS (2010)

L'un des enseignements qu'on peut tirer de ce constat majeur tient dans la relation qu'on peut établir à priori entre les entreprises du secteur informel actives dans le secteur du commerce au sein des gouvernorats les plus défavorisés dont l'activité repose essentiellement sur les services orientés vers les ménages. C'est à ce titre que le niveau de la demande et sa stabilité qui leur est adressée par ces dernières se trouve être fondamental pour permettre aux microentreprises de se mouvoir dans le contexte local tout en étant assurées des perspectives portant sur leurs recettes globales. Au regard de la situation économique et sociale qui prévaut dans ces gouvernorats, où l'économie informelle occupe une place importante, les microentreprises semblent sombrer dans les cercles vicieux de la précarité et vivent pour assurer leur survie.

Dans ce sillage, il convient de mettre en relief les relations pouvant exister entre la survie des microentreprises et le niveau de la demande solvable au niveau des gouvernorats d'implantation qui est susceptible d'exercer des effets positifs sur la viabilité des entreprises, et par ricochet minimiser les risques d'insécurité de revenus pesant de plein fouet sur les travailleurs salariés et non salariés du secteur informel.

4. Recommandations et pistes de réflexion

Loin d'être inattendus, les résultats auxquels nous sommes parvenus dans cet article quant à la taille relative de l'emploi informel (37% de l'emploi total dans le secteur privé) devraient susciter l'attention des pouvoirs publics afin qu'ils s'emploient à mettre en place les réformes nécessaires au niveau des filets de protection sociale et du marché de travail qui seraient susceptibles de renverser les tendances, observées actuellement, à la précarisation de l'emploi et à la progression de l'informalité.

Au niveau des performances macroéconomiques, la période de transition politique en Tunisie a été marquée jusqu'alors par l'accentuation des difficultés économiques, l'érosion de la compétitivité-prix sous l'effet d'une dérive inflationniste et d'une montée du taux chômage à des niveaux dramatiques et jamais atteints (16.7 % en 2012). Ces nouvelles données auxquelles renvoient une croissance molle et des perspectives peu certaines de reprise à long terme de l'activité économique, sont en train de peser lourd au niveau des marchés de travail en préfigurant une nouvelle poussée contracyclique de l'emploi informel et de ses composantes telles que les formes d'emploi précaires et atypiques. Ce schéma aboutirait, certes, à un affaiblissement du rôle régulateur des pouvoirs publics qu'ils sont censés exercer via les mailles des filets de protection sociale, ce qui pourrait mettre en péril tout le processus de transition démocratique enclenché depuis Janvier 2011.

Toutefois, la mise en perspective comparative des taux d'informalité de l'emploi en Tunisie avec les pays du Maghreb et d'autres régions pertinentes pour cette analyse, révèle que la Tunisie avec un taux de 33% (Secteurs productifs non agricoles) distancie de loin la moyenne observée au cours de la période 2005-2010 (Charmes, 2012) dans la zone Afrique du Nord, en Egypte, en Algérie et au Maroc, soient respectivement 58.4%, 51.2% et 78.5%, mais demeure toujours éloignée des performances enregistrées dans les pays en transition à l'instar de la Russie, la Serbie et l'Ukraine qui ont enregistré des taux respectifs de l'ordre de 12.1%, 5.9% et 9.4%.

Pour toutes ces considérations, aussi bien la Tunisie que certains pays de la zone MENA à l'instar du Maroc et de l'Egypte gagneraient à approfondir les analyses exploratoires de l'économie informelle tout en veillant à doter les appareils statistiques nationaux des moyens nécessaires pour améliorer la collecte des informations et des données utiles pour l'élaboration de diagnostics robustes orientés vers la prise de décision par les pouvoirs publics. De même, l'adoption d'une démarche intégrée dans la réforme des systèmes de protection sociale, prélude à l'instauration de socles de protection sociale serait la condition sine qua non de la réussite de toute réforme visant l'extension de la couverture sociale à l'économie informelle.

Références Bibliographiques

- Adair, P (1985) Economie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne. *Revue Economique*, 60 (5), 1117-1153.
- Bacchette, M., Ernst, E., and Bustamente, J.P. (2009) *Globalization and Informal Jobs in Developing Countries*. Geneva : ILO and WTO publications.
- Charmes, J. (2012) The informal economy worldwide: Trends and Characteristics. *The Journal of Applied Economic Research*, 6 (2), 103-132.
- Charmes, J. (2008) Statistics on Informal Employment in the Arab Region. In: ILO and CAWTAR. *Gender Equality and Workers' Rights in the Informal Economies of Arab States, A Regional Overview*. Beyrouth, 54-72.
- Charmes, J (2007) Informal sector and informal employment : use of data for national accounts purposes. ILO-WIEGO, 35p.
- Charmes, J. (1992) Emploi et revenus dans le secteur non structure des pays du Maghreb et Machrek. In: C.Robineaud. *Les terrains du développement : Approche pluridisciplinaire des économies du Sud*. Paris : ORSTOM, 161-181.
- Charmes, J. (1990) A critical review of concepts, definitions and research on informal sector. In: D. Turnham, B. Salomé & A. Schwartz ed. *The informal sector revisited*. Paris : OECD Development Centre, 11-51.
- Dell'Anno, R., and Schneider, F. (2003) The Shadow Economy of Italy and other OECD Countries: What do we know? *Journal of Public finance and Public Choice*, XXI(2-3), 97-120.
- Elbadawi, I., and Loayza, N. (2008) Informality, Employment and Economic Development in the Arab World. *Journal of Development and Economic Policies*, 10 (2). Kuwait : Arab Planning Institute.
- Frey, B.S., and Weck-Hannemann, H. (1984) The Hidden Economy as an 'Unobservable' Variable, *European Economic Review*, 26, 33-53.
- Husmanns, R. (2001) Informal Sector and Informal Employment: Elements of a Conceptual Framework. The Fifth Meeting of the Expert Group on Informal Sector Statistics, September 2001, Delhi.
- Husmanns, R. (2004) Defining and Measuring Informal Employment. Bureau of Statistics, International Labour Organization, Geneva. ILO (2004) *Economic Security for a Better World*. Geneva : ILO Socio-Economic Security Programme, 450p.
- Institut National de la Statistique, (2007) Résultats de l'enquête auprès des microentreprises de 2007. Tunis : Institut National de la Statistique, 124p.
- Institut National de la Statistique, (2011) Résultats de l'enquête Nationale sur l'emploi de l'année 2010. Tunis : Institut National de la Statistique, Juillet 2011, 203p.
- Institut National de la Statistique, (2011) Résultats issus du Répertoire national des entreprises : Nombre et démographie des entreprises du secteur privé. Tunis : Institut National de la Statistique, Octobre 2011, 107p.
- Loayza, N (1996) The economics of Informal sector : A simple model and some empirical evidence from Latin America. *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, Elsevier, 129-162.
- OECD (1990) *The Informal Sector Revisited*. Paris : OECD, Development Centre, 271p.
- Rigolini, J., and Loayza, N. (2011) Informal Employment: Safety Net or Growth Engine? *World Development*, 39 (9), 1503-1515.
- Schneider, F., and Buehn, A. (2012) Shadow economies around the world: novel insights, accepted knowledge and new estimates. *International Tax and Public Finance*, 19 (1), 139-171.
- Schneider, F., Buehn, A., and Montenegro, C.E. (2010) Shadow economies all over the world : new estimates for 162 countries from 1999 to 2007. *Policy Research Working Paper Series 5356*, Washington DC : World Bank.
- Schneider, F. (2005) Shadow Economies around the World: What Do We Really Know?. *European Journal of Political Economy*, 21 (3), 598-642.
- Schneider, F., and Enste, D.H. (2000) Shadow Economies: Size, Causes, and Consequences. *Journal of Economic Literature*, 38(1), 77-114.
- Sudharshan, C., and Sethuraman, S. (2001) Social Protection and the informal Sector in Developing countries: Challenges and opportunities. *SP Discussion Paper 0130*, Washington DC : The World Bank.

